



Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Déclaration sur la Turquie adoptée par la Commission de suivi le 29 janvier 2014

Strasbourg, 29.01.2014 - La Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), réunie Strasbourg le 29 janvier 2014, et suivant les conclusions préliminaires de Josette Durrieu (France, SOC), rapporteur pour le dialogue postsuivi avec la Turquie, a adopté la déclaration suivante :

« La commission de suivi de l'Assemblée parlementaire suit avec préoccupation les événements intervenus en Turquie depuis le 17 décembre 2013.

Elle exhorte les autorités turques, dans les réformes engagées et dans la pratique de leur mise en œuvre, à garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice. La commission les invite instamment à coopérer avec le Conseil de l'Europe, en particulier sa Commission de Venise, pour s'assurer de la conformité de sa future législation avec les normes européennes.

La commission reste dans l'attente d'une réforme constitutionnelle qui devra apporter les clarifications attendues et garantir la séparation et l'équilibre des pouvoirs.

Dans cette attente, la commission décide de suivre l'évolution de la situation en Turquie et de revenir sur le sujet lors de sa prochaine réunion si les événements le justifient. »